

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANEX trophy 2x5 I
UFI : 7M39-H0WC-5003-P6R6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Elimination:
P501 Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
hydroxyde de potassium

Étiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 019-002-00-8 01-2119487136-33	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 5 %	>= 5 - < 10

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

		Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	
pyrophosphate de tétrapotassium	7320-34-5 230-785-7 01-2119489369-18	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5 239-854-6 01-2119489411-37	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)	68439-45-2	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 2
Fatty alcohol alkoxylate	113089-47-7	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60		>= 2 - < 5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'œil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: effets corrosifs
Risques	: Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.
------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
--------------------------------	---

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
---------------------------	---

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
---	--

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Neutraliser à l'acide. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
-----------------------	--

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
potassium hydroxide	Non attribuée	VLCT (VLE)	2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol	Non attribuée	TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la				

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

	peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 308 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA	50 ppm 308 mg/m3	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
			100 ppm	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
		STEL	150 ppm	
	Information supplémentaire: Absorption par la peau possible			
			100 ppm	
	Information supplémentaire: Limite d'exposition recommandée			
		STEL	150 ppm 900 mg/m3	
		STEL	50 ppm 310 mg/m3	

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
potassium hydroxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	65 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,2 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	308 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	283 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	121 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg
tetrapotassium pyrophosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,79 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,68 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	> 70 mg/kg
sodium p-cumenesulphonate	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	7,6 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	53,6 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13,2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136,25 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	26,9 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,096 mg/cm2
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	68,1 mg/kg p.c./jour

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,048 mg/cm2

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol	Eau douce	19 mg/l
	Eau de mer	1,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	70,2 mg/kg
	Sédiment marin	7,02 mg/kg
	Sol	2,74 mg/kg
tetrapotassium pyrophosphate	Eau	190 mg/l
	STP	4168 mg/l
	Eau douce	0,05 mg/l
	Eau de mer	0,005 mg/l
	STP	50 mg/l
sodium p-cumenesulphonate	intermittent release	0,5 mg/l
	Eau douce	0,23 mg/l
	STP	100 mg/l
	intermittent release	2,3 mg/l
	Eau de mer	0,023 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,862 mg/kg
	Sédiment marin	0,0862 mg/kg
	Sol	0,037 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

Matériel	: Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Remarques	: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps	: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 13,8, 100 % à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: ne forme pas d'étincelles
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,106 g/cm ³
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
réserve alcaline	: 6,2 g/100g
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

hydroxyde de potassium

POTASSIUM HYDROXIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 273 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
DL50 oral (Rat, mâle): 333 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

pyrophosphate de tétrapotassium

TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
DL50 (Souris): > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,1 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 7.940 mg/kg
DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5 mg/l
Durée d'exposition: 232 mn
CL50 (Rat): 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
DL50 (Lapin): > 2.000 - 5.000 mg/kg

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)

Alcohols, C6-12, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

Fatty alcohol alkoxylate

113089-47-7:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Chien): 7.500 mg/kg

DL50 (Rat): 5.130 mg/kg

DL50 (Rat): 5.135 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 55 - 60 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 3,35 mg/l
Durée d'exposition: 7 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 19.000 mg/kg

DL50 dermal (Rat): 9.500 mg/kg

DL50 (Lapin): 9.510 mg/kg

DL50 (Lapin): 14.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

hydroxyde de potassium

POTASSIUM HYDROXIDE:

Résultat : Corrosif

pyrophosphate de tétrapotassium

TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE:

Résultat : Irritation légère de la peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation légère de la peau
Remarques	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Remarques : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

hydroxyde de potassium

POTASSIUM HYDROXIDE:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Corrosif

pyrophosphate de tétrapotassium

TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE:

Résultat : Irritation des yeux

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation modérée des yeux
Remarques	:	Provoque une sévère irritation des yeux.

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

hydroxyde de potassium

POTASSIUM HYDROXIDE:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

hydroxyde de potassium

POTASSIUM HYDROXIDE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Résultat: négatif

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo : Remarques: négatif

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Composants:

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

Toxicité à dose répétée

Composants:

p-cumènesulfonate de sodium

15763-76-5:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	763 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Organes cibles	:	Système cardio-vasculaire

Espèce	:	Souris
NOAEL	:	440 mg/kg
LOAEL	:	1.300 mg/kg
Voie d'application	:	Dermale
Méthode	:	OCDE ligne directrice 411
Organes cibles	:	Peau

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol

PPG-2 METHYL ETHER:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.000 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	28 d

Toxicité par aspiration	:	Pas classé(e)
-------------------------	---	---------------

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

potassium hydroxide

POTASSIUM HYDROXIDE:

Toxicité pour les poissons	:	(Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 880 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
----------------------------	---	---

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l Durée d'exposition: 96 h
--

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 165 mg/l Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 660 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
---	---	---

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : 1.337 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumineuses)): 22 mg/l
Durée d'exposition: 15 mn
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 850 mg/kg
Durée d'exposition: 90 d

tetrapotassium pyrophosphate

TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE:

- Toxicité pour les poissons : CL0 (Leuciscus idus(Ide)): > 750 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 203

sodium p-cumenesulphonate

15763-76-5:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

TANEX trophy 2x5 l

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)

Alcohols, C6-12, ethoxylated:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 10 - 100 mg/l
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 10 - 100 mg/l
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 10 - 100 mg/l

113089-47-7:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l
Méthode: DIN 38412

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

PPG-2 METHYL ETHER:

- Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- (Poecilia reticulata (Guppie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- (Poisson): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

- Type de Test: Essai en statique
- CE50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 969 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- (Selenastrum capricornutum): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 6.999 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 969 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 969 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 4.168 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
- CE50 (Donnée non disponible): > 100 mg/l
- EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 12 mg/l
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- NOEC: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- Concentration minimale avec effet observé: > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

tetrapotassium pyrophosphate

TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE:

- Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

sont pas valables pour les substances inorganiques.

sodium p-cumenesulphonate

15763-76-5:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

Alcools en C6-12, éthoxylés (5 EO)

Alcohols, C6-12, ethoxylated:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

113089-47-7:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

PPG-2 METHYL ETHER:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 F

Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 13 d
Méthode: OECD 302 B

Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: EN ISO 14593: CO2-Headspace-Test

Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 10 d
Méthode: OECD 301 F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

potassium hydroxide

POTASSIUM HYDROXIDE:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

tetrapotassium pyrophosphate

TETRAPOTASSIUM PYROPHOSPHATE:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

sodium p-cumenesulphonate

15763-76-5:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

PPG-2 METHYL ETHER:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,01

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

sodium p-cumenesulphonate

15763-76-5:

Stabilité dans le sol : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

potassium hydroxide

POTASSIUM HYDROXIDE:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

1-(2-méthoxypropoxy)propane-2-ol

PPG-2 METHYL ETHER:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: 3267
IMDG	: 3267
IATA	: 3267

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de potassium)
IMDG	: CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (potassium hydroxide)
IATA	: Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Code de classification	: C7
Groupe d'emballage	: III
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 8
No EMS Numéro	: F-A, S-B
IATA	
(Cargo)	: Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 8

14.5 Dangers pour l'environnement

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 4 %
44 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 4 %
377,59 g/l
contenu en COV sans eau

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

Conformément au règlement
relatif aux détergents CE
648/2004 : <5% phosphates, phosphonates, Agents de surface non ioniques,
savon, Parfums

Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la
maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas
échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des
yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement
d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de
caractère indicatif
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en
France (INRS)
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration

TANEX trophy 2x5 I

WM 0712734

Numéro de commande: 0712734

Version 6.7

Date de révision 20.11.2023

Date d'impression 10.10.2025

inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1A	H314

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR